

## **Le domaine de Taïga**

Bizot Céline et Olivier

361 Rue Colbert

88650 ANOULD

ledomainedetaiga.fr

Tel : 06 58 54 64 42

## **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

### **1. CONTRAT**

Le présent contrat est consenti au locataire à titre touristique et est de nature saisonnière.

### **2. DUREE DU SEJOUR**

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

### **3. MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTEES**

Paiement en ligne par carte bancaire

Virement bancaire : Caisse d'épargne

RIB : 10278 06101 00022206902 79

IBAN : FR76 1027 8061 0100 0222 0690 279 /BIC : CMCIFR2A

La somme doit être versée en totalité sur notre compte bancaire : les frais de virements sont à votre charge.

**Attention : il est impératif d'indiquer la référence de votre réservation avec votre paiement.**

### **4. CONCLUSION DU CONTRAT**

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire le montant total de la location.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physique ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

### **5. ANNULATION PAR LE LOCATAIRE**

Toute annulation doit être notifiée par mail au propriétaire.

- a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux :  
Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours pour un séjour d'une semaine ou de plus de deux nuits avant la date prévue d'arrivée dans les lieux. Ou moins de 8 jours pour une ou deux nuitées.  
Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son cottage . L'acompte reste également au propriétaire qui demandera le solde de la location.
- b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.

### **6. ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE**

Le propriétaire rembourse au locataire le montant total du séjour encaissé.

### **7. ARRIVEE**

Le locataire doit 48 heures avant son arrivée, spécifier par mail ou sms son horaire d'arrivée.( entre 15h et 18H) et respecter la date et l'heure d'arrivée.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

### **8. REGLEMENT DU SOLDE**

Le solde de la location est versé lors de la réservation.

### **9. ETAT DES LIEUX**

Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et par le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du cottage. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du cottage à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux .

### **10. DEPOT DE GARANTIE OU CAUTION**

A l'arrivée du locataire, aucune demande de dépôt de garantie sera fait . Un état des lieux sera fait par le propriétaire à l'arrivée et au départ. En cas de dégâts importants le locataire s'engage à dédommager le propriétaire en passant par son assurance civile personnelle. Ce dépôt de garantie ne sera pas non plus demandé lors de la réservation en ligne.

### **11. UTILISATION DES LIEUX**

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

### **12. CAPACITE**

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de : 4 adultes ou 2 adultes et 2 enfants.

Si le nombre de locataire dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

### **13. ANIMAUX**

Le présent contrat précise que le locataire peut séjourner en compagnie d'un seul animal domestique (un grand ou deux petits ou me prévenir si différent en amont en me téléphonant au 0658546442)

### **14. ASSURANCES**

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type-villégiature pour ces différents risques.

### **15. PAIEMENT DES CHARGES**

Le prix de la location inclus les charges diverses ainsi que le ménage.

### **16. TAXE DE SEJOUR**

La taxe de séjour est comprise dans le tarif

### **17. LITIGE**

Tout réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au propriétaire dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux.

Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée sous 8 jours par lettre au propriétaire, qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

### **18. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE**

-Le locataire devra s'abstenir de façon absolue de jeter dans les lavabos, baignoires, éviers, WC, SPA , etc. des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service de ces appareils.

- Le locataire devra veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par son fait ou celui de sa famille surtout sur la terrasse et dans le Spa. Il a l'obligation sur place, d'occuper les lieux personnellement, de les habiter « en bon père de famille » et de les entretenir. Le locataire est également tenu de respecter le règlement intérieur du domaine.